

L'ajournement

Le contrôle de l'argent et du crédit équivaut ainsi au contrôle de la vie des individus. Ce n'est pas pour rien qu'une des plus hautes autorités doctrinales au monde avait mentionné dans l'encyclique que les manipulateurs de l'argent et du crédit tiennent la vie économique entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer. On a fêté l'anniversaire de l'encyclique, oui, en plusieurs occasions. On a louangé les paroles du Pape d'alors, mais on n'a jamais mis en pratique cependant les conseils qu'il avait donnés. On n'a jamais cherché, on n'a jamais poussé assez loin nos investigations dans le domaine de la fabrication de l'argent, et l'on reste avec nos problèmes insolubles. Malheureux! Même si je reconnais qu'une forte partie des députés qui siègent ici sont sincères quand ils disent qu'ils voudraient trouver des solutions, moi je leur dis, je suis convaincu de mon affaire, et ceux qui vivront plusieurs années après moi le constateront, que si le système financier qui nous régit n'est pas modifié, nous continuerons à patauger dans les dettes perpétuelles et nous serons aux prises avec les mêmes problèmes. Il faut un changement, un coup de barre là-dedans, et il faut des gens sérieux. Il y en a pourtant qui sont en mesure de comprendre que le système d'argent doit être ajusté aux besoins de l'homme, puisque l'argent doit être serviteur au lieu d'être exploiteur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est 10 heures, en conformité de l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre est présentée et appuyée d'office. Il est donc proposé que la Chambre s'ajourne maintenant.

● (2152)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—TEXTILES—L'ACHAT ET LA VENTE DE CONTINGENTS D'IMPORTATION

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, comme en fait foi le hansard à la page 2696, j'ai posé le 9 février à la Chambre certaines questions au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) au sujet des difficultés auxquelles faisaient face les importateurs canadiens de chaussures, et particulièrement ceux qui importent des produits que l'on ne peut trouver au Canada. C'est parce que d'une façon ou de l'autre on ne peut obtenir ici le produit à un prix comparable et qu'il n'y a pas grand chance que les manufacturiers canadiens puissent vraiment essayer de répondre aux besoins de ce marché. J'ai cité un article du numéro du 30 janvier 1978 du journal de Vancouver, le *Province*, article qui porte le titre «L'industrie de la chaussure de la Colombie-Britannique reçoit un coup de pied». J'ai alors cité certains passages de l'article mais il y en a d'autres que je n'ai pu lire au cours de la

[M. Dionne (Kamouraska).]

période des questions et qui méritent d'être inscrits au compte rendu. Les voici:

● (2202)

Un autre secteur de l'industrie qui reçoit un coup dur est celui des magasins qui se spécialisent en produits importés. Il semble actuellement qu'ils perdront un tiers de leur chiffre d'affaires sans aucun moyen de recours.

«Il leur faudra demander à Ottawa si le gouvernement pense qu'on devrait leur permettre de subsister», a déclaré un ancien détaillant de chaussures de Vancouver, Ernie Freedman. En même temps, il lui faut tout comme les autres détaillants tâcher de s'y retrouver, car il est possible que les commandes de marchandises du printemps qui ont été faites l'automne dernier avant l'imposition du contingentement aient utilisé leur contingent de toute l'année.

Maintenant qu'il leur faut faire des achats pour l'automne, les magasins se rendent compte que leurs importations sont limitées et ils ne sont pas sûrs de pouvoir s'approvisionner au Canada.

En réalité, la majorité des détaillants de chaussures ne s'opposent pas au contingentement des importations s'il s'agit de protéger l'industrie canadienne. Cependant, on craint de plus en plus que le contingentement ne s'applique à des produits que les fabricants canadiens ne peuvent fournir. Il en résulte une hausse des prix. On laisse entendre que les fabricants canadiens augmentent leurs prix pour les chaussures en général.

Le 23 février, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce sur un sujet connexe, l'industrie textile. Je lui ai demandé s'il y avait un marché en train de s'établir pour la vente et l'achat de contingents dans les textiles. Aujourd'hui, j'ai posé la même question au premier ministre (M. Trudeau) et j'ai aussi parlé du problème des contingents de chaussures. Je pose de plus en plus de questions à ce sujet parce que j'apprends que c'est exactement ce qui passe. D'un côté, le petit commerçant qui ne peut obtenir les contingents dont il ou elle a besoin, d'un autre côté, il me semble que des contingents qui dépassent évidemment les besoins sont vendus à profit sur le marché canadien. Je veux parler en particulier d'une annonce parue dans le *Vancouver Sun* du 4 février 1978 au sujet de jeans. On peut y lire:

Contingent de jeans ou de pantalons

Désireux d'acheter des contingents disponibles pour le printemps ou l'automne de 1978;

Toutes quantités jusqu'à concurrence de 100,000 paires. Répondre sous pli confidentiel à...

Suivait un numéro de case postale. Il est temps que le gouvernement dise clairement à la Chambre des communes et aux importateurs quel but il poursuit, surtout en ce qui concerne les textiles ou les chaussures qu'il est impossible de se procurer au Canada et que les manufacturiers canadiens ne peuvent fabriquer.

J'ai reçu d'innombrables plaintes. J'ai reçu des plaidoyers de la part d'importateurs qui vont faire faillite si la situation n'est pas redressée. On se plaint toujours que le mécanisme mis sur pied par le gouvernement n'est pas efficace, que les fonctionnaires n'ont pas la compétence nécessaire pour examiner les demandes et qu'ils ne sont pas au courant des problèmes du marché, surtout en Colombie-Britannique.